



## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

### « *DINNER IN THE SKY* by THONON »

Les présentes conditions particulières de vente (CPV) régissent l'achat de billets datés ou valables pour la prestation « Dinner in the Sky by Thonon », commercialisée exclusivement par la SPL Destination Thonon, revendeur officiel de l'événement.

SPL Destination Thonon, Société Publique Locale, dont le siège social est situé Château de Sonnaz, 2 rue Michaud, 74200 Thonon-les-Bains, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours d'Atout France sous le n° IM074170002.

Elle dispose d'une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès **Groupama Assurance-Crédit & Caution**, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris, ainsi que d'une garantie financière auprès de **Generali IARD**, 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris.

Les présentes CPV complètent les conditions générales de vente applicables à la billetterie et prévalent pour toute disposition spécifique à cette prestation. Elles s'appliquent à toute commande effectuée via la boutique en ligne <https://boutique.thononlesbains.com>, par téléphone au 04 50 71 55 55 ou au guichet de l'Office de Tourisme.

#### ARTICLE 1 : PRODUIT ET BILLETS

L'événement consiste en un petit-déjeuner, brunch, déjeuner, un goûter, un apéritif ou un dîner qui, si les conditions climatiques le permettent et s'il n'y a pas d'obstacle administratif de dernière minute (manifestation, sécurité, etc...) se déroulera autour d'une unique table de 22 participants élevée dans les airs à plusieurs dizaines de mètres. La participation à l'expérience peut déclencher des sensations fortes chez certaines personnes, Les participants s'engagent à ne présenter aucune contre-indication médicale pour vivre cette expérience. En cas de doute, il leur appartient de consulter un médecin.

Durée des prestations :

- Déjeuners et diners : 90 min
- Brunchs / Goûters / Apéritifs : 60 min
- Petit-déjeuner : 45 min

Les billets, vendus exclusivement à l'unité sous forme de e-billets, sont confirmés par email. L'accès est autorisé uniquement sur présentation du billet (version numérique ou papier). Toute modification, suppression ou détérioration du billet le rend invalide ; aucun duplicata ne sera délivré.

Le client s'engage à respecter strictement la date et l'horaire indiqués. En cas de retard, si la plateforme est déjà levée, la prestation est annulée sans remboursement. Il est conseillé d'arriver 1h avant l'heure inscrite sur le billet.

Pendant la période promotionnelle de 25% du prix d'achat concernant les déjeuners et diners, (du 1er au 8 juillet inclus) comme hors promotion, la réservation porte sur un produit « mystère » (chefs et menus révélés ultérieurement) ; aucun remboursement ne sera accordé pour ce motif.

#### **ARTICLE 1 BIS : ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit à l'Office de Tourisme, en précisant le numéro de réservation, le nom et le prénom du client.

Le remboursement intégral est accordé uniquement sur présentation d'un justificatif médical ou en cas de force majeure (hospitalisation ou décès d'un proche) datant de moins de deux jours avant la date prévue.

En cas d'absence ou de retard au-delà du départ de la plateforme, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Les billets sont nominatifs, personnels et non cessibles à titre onéreux. Toute revente ou tentative de revente, même à un prix égal à la valeur faciale du billet, est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit de l'organisateur.

Toutefois, une cession à titre gratuit ou à prix coûtant (prix d'achat initial) est tolérée, à condition qu'elle intervienne dans un cadre strictement privé et non commercial.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement à toute personne en possession d'un billet acquis en violation des présentes conditions. Toute infraction pourra donner lieu à l'annulation du billet sans remboursement, ainsi qu'à des poursuites conformément à la législation en vigueur.

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES A LA PRESTATION**

**Les participants doivent se conformer aux consignes données par l'organisateur et le personnel en service.**

Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Il faut mesurer minimum 1m10 et peser au maximum 150kg pour pouvoir accéder à la prestation.

Il est conseillé de s'habiller en fonction de la météo. Veuillez noter qu'à 50 mètres de hauteur, le vent peut être plus fort et la température peut être plus basse qu'au sol. Une fois que la plate-forme est levée par l'organisateur, celle-ci ne redescendra pas avant la fin du repas ou de la dégustation.

Pendant le repas, les participants sont attachés de façon sécurisée et ne pourront quitter leur place pendant le temps de l'expérience. Il est fortement conseillé au client de prendre ses dispositions pratiques avant l'embarquement. Les personnes sujettes au vertige ou devant se déplacer à intervalles de moins de 2 heures ne peuvent avoir accès à la nacelle.

Les menus préparés et servis par les Chefs sont des menus surprises. L'organisateur ne peut garantir que les chefs et restaurants participants prépareront des plats sans allergènes courants tels que les

noix, les produits laitiers, le gluten, etc... Aucune modification ne pourra être apportée aux menus en cas d'intolérances ou d'allergies.

### **ARTICLE 3 : MODIFICATIONS APPORTEES A L'EVENEMENT**

L'organisateur se réserve le droit de :

- Remplacer un chef par un autre partenaire en cas d'indisponibilité,
- Reporter, retarder, interrompre ou réaliser la prestation en salle pour des raisons météorologiques ou sécuritaires.

Aucun remboursement ne sera consenti pour les frais de transport ou d'hébergement engagés par le client.

En cas de report ou modification, l'organisateur utilisera les coordonnées fournies lors de la réservation pour informer le client.

### **ARTICLE 4 : EXCLUSION DES PARTICIPANTS**

L'organisateur se réserve le droit de refuser une personne et de lui demander de quitter le lieu à tout moment pour tout motif raisonnable et peut prendre toute mesure appropriée pour faire respecter ce droit et pour assurer la sécurité de l'ensemble des participants à la prestation.

A titre d'exemple, l'organisateur peut exclure toute personne qui :

- S'est comportée d'une manière qui, de l'avis raisonnable de l'organisateur, a ou est susceptible d'affecter le plaisir et la sécurité des autres clients
- Utilise des propos ou un comportement menaçant, abusif ou insultant ou provoque ou se comporte de quelque manière que ce soit d'une manière susceptible de troubler la paix des autres clients
- De l'avis raisonnable de l'organisateur, agit sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

Aucun remboursement ne sera accordé aux personnes qui se sont vu refuser l'entrée ou être expulsées en raison de leur propre comportement, comme suggéré dans les exemples ci-dessus.

De plus, dans le cadre de l'expérience proposée, la consommation d'alcool peut être significative. Il appartient aux participants de faire preuve de responsabilité et de modération. La SPL Destination Thonon décline toute responsabilité en cas d'incident, accident, dommage matériel ou corporel survenant du fait de l'état d'ébriété d'un participant, que ce soit pendant ou après l'activité.

### **ARTICLE 5 : ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'accueil des personnes à mobilité réduite est soumis à l'avis préalable des responsables sécurité. Il est indispensable de contacter l'Office de Tourisme en amont.

## **ARTICLE 6 : SECURITE**

### **Conditions météorologiques**

En cas de conditions climatiques défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le début de la session de restauration jusqu'à 1 heure maximum. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de retard lié à ces circonstances.

### **Tenue vestimentaire**

Il est fortement recommandé d'éviter les chaussures ouvertes, sans lacets ou instables le jour de l'événement, afin de garantir votre sécurité lors de l'embarquement et du déroulement de la prestation.

### **Sécurité à bord**

Les ceintures de sécurité sont obligatoires et constituent la principale protection durant toute la durée de l'expérience. Il est strictement interdit de les détacher ou de tenter de quitter votre siège avant la fin officielle de la prestation.

### **Comportement et interdictions**

- Il est formellement interdit de jeter tout objet depuis la nacelle. Tout manquement à cette règle entraînera une expulsion immédiate sans possibilité de remboursement.
- Il est strictement interdit de fumer durant toute la durée de la prestation. En cas de non-respect, une exclusion immédiate sera appliquée sans remboursement.

### **Objets autorisés et interdits**

- Les sacs, parapluies et objets volumineux ne sont pas admis dans la nacelle. Aucune consigne n'est prévue sur place pour ces effets personnels.
- Seuls les petits objets personnels, tels que téléphones portables et appareils photo, sont autorisés à être apportés à la table. Leur garde et leur sécurité restent sous la responsabilité exclusive des participants.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage subi par vos effets personnels, notamment en cas d'imprudence.

### **Respect des consignes**

Les participants doivent impérativement suivre toutes les instructions données par le personnel encadrant « Dinner in the Sky ». Tout manquement pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

### **Responsabilité**

La participation à la prestation est sous la responsabilité pleine et entière du participant. La SPL Destination Thonon, organisatrice, est assurée en responsabilité civile professionnelle mais ne pourra être tenue responsable des incidents résultant d'une faute, imprudence ou négligence de la part des participants.

### **Objets interdits**

L'introduction des éléments suivants est strictement prohibée :

- Animaux
- Nourriture et boissons non prévues par l'organisation
- Bouteilles, canettes ou récipients en verre
- Objets pouvant être considérés comme des armes, y compris objets tranchants ou pointus (ex. couteaux)
- Substances illicites

### **Interdiction de manipuler les équipements**

Il est également formellement interdit de toucher à tout appareil, machine ou dispositif en fonctionnement sur la nacelle.

### **ARTICLE 7 : RGPD ET DROIT A L'IMAGE**

Les données collectées lors de la réservation sont nécessaires à la gestion de votre commande et à la bonne organisation de l'événement. Elles sont traitées conformément au RGPD.

Sauf opposition de votre part, votre adresse email pourra également être utilisée pour vous envoyer des informations concernant nos futures éditions « Toques en Chablais » et nos autres événements organisés par la SPL Destination Thonon.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement de vos données, que vous pouvez exercer en contactant [communication@thononlesbains.com](mailto:communication@thononlesbains.com)

L'organisateur peut être amené à prendre des photographies ou vidéos sur lesquelles les participants apparaissent. En acceptant les présentes conditions particulières de vente, le client autorise sans réserve l'organisateur à capter son image et à disposer des photographies et autres images fixes le représentant et réalisées lors de l'exécution de la Prestation.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'organisateur sous toute forme et tout support, dans le monde entier, pendant dix ans et à titre gratuit.

L'organisateur s'interdit toutefois de procéder à une commercialisation des photographies et vidéos et à procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du client ou des participants.

Tout participant souhaitant ne pas être photographié ou diffusé doit informer par écrit la SPL Destination Thonon de ses intentions et joindre sa photographie préalablement avant le début de la prestation. L'organisateur utilisera la photo à des fins d'identification et la gardera confidentielle.